République Française

Département HAUTE-MARNE
COMMUNE DE VAILLANT

Procès-verbal faisant office de compte-rendu

Séance du 17 décembre 2024

L'an 2024 et le 17 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire.

Présents : DUMARTIN Patrice, POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MOILLERON Frédéric, MOILLERON Fabrice, MOILLERON Joël, FRESNAYE Vincent

Absents excusés :

Procuration :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 09/12/2024

Date d'affichage : 09/12/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

Le : 23/12/2024

Et publication ou notification

Du : 23/12/2024

A été nommée secrétaire : Mme POTOT Ludivine

Ordre du jour :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2024.

2) 2024-17 Prix de l'eau et des contrevaleurs performance pour l'année 2025.

3) 2024-18 Groupement de commande pour la réalisation d'une AMO pour la réalisation des Schémas Directeurs de l'Eau potable.

4) Relevés de vitesse dans la commune.

Questions diverses :

-Rôle de l'eau

-Détermination date des vœux du Maire

-Population INSEE

-ORANGE Prorogation permission voirie

-SDED devis (2026)

-FPIC 2024 (433€)

-Implantation bloc collecte papier (14 Avril)

-Coupe de bois sur terrain de la commune en descendant à la source.

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2024

Observations : aucune

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil

municipal du 26 octobre 2024.

2-2024-17 PRIX DE L'EAU ET DES CONTREVALEURS PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 2025 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réforme des nouvelles redevances de l'agence de l'eau dans le cadre du 12ème programme 2025-2030 applicable au 1er janvier 2025.
Il précise que la facture d'eau comportera 4 redevances (au lieu de 3) :

- Prélèvement,
- Consommation eau potable
- Performances des réseaux d'eau potable

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer le prix HT des contre-valeurs performances pour l'année 2025. Il rappelle la composition de la facture d'eau 2024.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré avec

7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

le conseil municipal

- Fixe les tarifs de l'eau 2025 ainsi :
  - Part fixe eau potable : 30 €/an
  - Part variable eau potable : 1.15/m3
  - Contre-valeur performance eau potable : 0.03/m3

  (0.03 conseillé par le Département en fonction des données de l'agence de l'eau RMC)

- Demande que les abonnés soient informés de ces nouveaux tarifs.

3-2024-18 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION D'UNE AMO POURLA RÉALISATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS DE L'EAU POTABLE :

VU les statuts de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais

VU la délibération de la CCAVM n°100/24 du 14 novembre 2024 pour le projet de groupement de commande pour la réalisation d'une AMO pour la réalisation des Schémas Directeur de l'Eau Potable,

CONSIDERANT que la réalisation des Schémas Directeurs de l'eau potable par la Communauté de Communes donne l'opportunité aux communes d'obtenir une AMO et un Schéma Directeur à moindre coût, va permettre une économie d'échelle pour tous. Le Schéma Directeur présentera un programme de travaux adapté pour la commune et à l'échelle du territoire ainsi que la modélisation d'une interconnexion éventuelle en fonction des besoins grâce à cette échelle territoriale choisie.

Monsieur le Maire de la commune de Vaillant précise que l'engagement de la commune pour la réalisation du Schéma Directeur est indépendant du transfert de la compétence. L'élaboration du Schéma Directeur est une nécessité pour la commune pour pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre de travaux sur le réseau d'Eau Potable.

Monsieur le Maire de la commune de Vaillant, informe qu'il n'y aura pas de charge financière pour la CCAVM, les communes et syndicats qui adhérent au groupement de commandes seront refacturés à la fin de la réalisation des Schémas Directeurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation d'une AMO et pour la réalisation des Schémas Directeurs de l'Eau Potable

Après examen et après avoir délibéré avec 7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

– APPROUVE l'adhésion de la commune de Vaillant au groupement de commande pour la réalisation d'une AMO et pour la réalisation des Schémas Directeurs de l'Eau Potable

– DECIDE d'adhérer à la convention de groupement de commande.

– AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4 RELEVES DE VITESSE DANS LA COMMUNE :

Des comptages seront réalisés en mars 2025 par le service d'assistance technique du Département. Par la suite, le service étudiera les aménagements possibles sur la commune pour réduire les vitesses des véhicules.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Rôle de l'eau :

4528 m3 facturés en 2024, en baisse par rapport à 2023 (-1000 m3), rendement de seulement 33 %

2) Détermination date des vœux du Maire :

Les voeux auront lieu le 17 janvier 2025 à 18h30 à la mairie.

3) Population INSEE :

Population 2022 : 46 habitants

4) Devis Hydro Vidéo :

Un hydrocurage et un passage caméra seront réalisés début 2025.

5) ORANGE, prorogation permission voirie :

Un arrêté sera pris pour proroger la permission de voirie jusqu'en 2039

6) SDED, devis (2026) :

Le devis est de 22 560 € TTC, dont 16 500 € de subventions du SDED, les 6 060 € restants étant à la charge de la commune.

7) **FPIC 2024 (433 €) :**

8) **Implantation bac collecte papier (14 Avril) :**

Le bac de collecte papier sera positionné à côté du bac de collecte verre. L'utilisation sera effective à partir du 1er avril 2025.

9) **Coupe de bois sur terrain de la commune descendant à la source :**

Plusieurs arbres ont été couchés par les différentes tempêtes sur les parcelles Poiset Sud. Fabrice Moilleron propose d'abattre et de nettoyer ce bois. Le maire l'autorise à récupérer le bois d'abattage.

Séance levée à : 20h25

En mairie, le 17 décembre 2024

La secrétaire de séance
1ère adjointe

Ludivine Potot

Le Maire

Patrice DUMARTIN

Mairie de VAILLANT (Haute-Marne)